

Arrêté du Maire

N° 2026-359/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise RODRIGUEZ Père et Fils sarl - 1 rue de la Libération – 70290 PLANCHER BAS, en date du jeudi 02 avril 2026,

Vu l'arrêté municipal n°2026-331/AG du mercredi 01 avril 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réparation d'une descente de chéneau, à l'aide d'une nacelle - 24 Rue de Belfort, tout en assurant la sécurité des usagers

Objet : Circulation et stationnement – 24 Rue de Belfort – Travaux RODRIGUEZ Père et Fils sarl

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-331/AG en date du mercredi 01 avril 2026 est prorogé **jusqu'au vendredi 03 avril 2026.**

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise RODRIGUEZ Père et Fils sarl - 1 rue de la Libération - 70290 PLANCHER BAS, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 2 Avril 2026

Le Maire
**Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué**



Gilles Maillard

Affiché le : 2 avril 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com